



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Postes, telecommunications et espace : services extérieurs

Question écrite n° 7005

Texte de la question

M Jean-Michel Boucheron (Charente) attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les decisions prises par la direction regionale des telecommunications de Poitiers, concernant les operations de telemarketing confiees a la societe privree Aramis de Nantes et leurs consequences sur l'agence d'Angouleme. Cette decision, alors qu'un an auparavant le personnel de l'agence d'Angouleme avait recu une formation en telemarketing, a souleve un grand emoi parmi les fonctionnaires concernes. Ils m'ont fait part de leurs questions : « N'est-il pas possible, avec l'effectif actuel, de realiser cette operation ? Leur formation n'est-elle plus d'actualite ? Y a-t-il volonte deliberee de supprimer certaines parts de marche a leur administration ? » En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que la sous-traitance ne concurrence pas inutilement le personnel de l'administration et que celui-ci soit utilise selon ses justes competences.

Texte de la réponse

Reponse. - France Telecom s'efforce, dans toute la mesure du possible, d'effectuer les operations de l'espece en ayant recours a son propre personnel, sous la double condition qu'il ait recu une formation appropriee et qu'il soit disponible en depit des taches multiples accomplies dans les agences commerciales. Lorsque le nombre de volontaires formes et disponibles se revele insuffisant, ou dans le cas d'operations de grande envergure, il peut demeurer necessaire de faire appel a une sous-traitance, sans qu'il soit a aucun moment envisage de privilegier celle-ci.

Données clés

Auteur : [M. Boucheron Jean-Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7005

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3732